



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 19/01/2003

Ouverture de la séance à en présence d'une vingtaine de personnes à 11h15 par Franck Leygues, président de la FFDF. Raoul de Vaucelles, secrétaire de la FFDF a établi la liste de présence ci dessous.

Données arrêtées au 31/12/2002

	Association	nombre de licenciés	nb de voix	présents
1	33 Tours	10	1	
2	ANGES DES MONTS	19	2	2
3	ASL FC Friz'toi	15	2	2
4	ASTRONEF	11	1	
5	BONDISCMANCHE	9	1	
6	CERGY FRISBEE CLUB	26	3	
7	Club d'Ultimate PLAISIR	15	2	2
8	DAUPHIN Ultimate Club	22	3	3
9	DISCONAUTES	20	2	2
10	DISCOSTARS FDC	11	1	1
11	DUC omnisports	2	0	
12	ESB Bourgueil	11	1	
13	EVEREST FCP	15	2	2
14	FC FLYING CARPET	9	1	
15	FLEP INTOX	8	1	
16	FLY DISC'R	17	2	
17	FRISBEAVERS	9	1	
18	FRISBEURS NANTAIS	28	3	
19	FRISELIS CV	30	3	3
20	FULL TEAM 8	0	0	
21	GLOBE POPPERS	10	1	1
22	HOT FC CELLOIS	17	2	
23	HULTIC	9	1	
24	INVALID FDP	17	2	2
25	IZNOGOOD	11	1	
26	L.U.C.E Corsept	15	2	2
27	MAGIC DISC Angers	29	3	
28	MONKEY FOO	12	1	1
29	Mr FRIZ	12	1	
30	OUF Tours	28	3	3
31	RE FLYING OYSTERS	21	2	
32	REVOLUTION'AIR	16	2	2
33	ROCA BLANCA	4	0	
34	SUC	12	1	
35	SUN Frisbee Club	17	2	2
36	SYNOPTIC	8	1	1
37	TSUNAMI DU LOING	15	2	2
38	UCF Jack'suns	32	3	3
39	UFO Arradon	20	2	2
40	ULTIMATE TWISTER	16	2	
41	AS Ste Marie Cappel	0	0	
42	UTC sport	0	0	
	INDIVIDUEL	6		
	total	614	66	38

Les clubs présents et représentés à cette Assemblée sont au nombre de 19 sur 42 et comptabilisent 38 voix présentes sur 66 voix possibles. Nous rappelons que le nombre de voix par club est attribué en fonction du nombre de licenciés au 1er janvier de l'année en cours (voir statuts de la FFDF titre II article 9).

Constitution du bureau de l'Assemblée Générale :

Afin de diriger et prendre note de cette assemblée, l'AG élit le bureau de l'AG qui est composé comme suit : Franck Leygues en assure la Présidence de séance, Raoul de Vaucelles, le secrétariat, Maxime Geoffroy (Everest) et Frédéric Chevet (OUF) étant les scrutateurs.

L'assemblée ayant constitué son bureau peut donc bien siéger et délibérer de l'ordre du jour rappelé ci-dessous et corrigé par rapport à celui des convocations (fautes de frappe et même résolution citée à plusieurs reprises)

- Résolution n°1 :** Approbation du rapport moral de la FFDF de la saison 2001/02,
- Résolution n°2 :** Approbation du rapport d'activité de la FFDF de la saison 2001/02,
- Résolution n°3 :** Approbation du rapport financier de la FFDF de la saison 2001/02,
- Résolution n°4 :** L'augmentation de l'inscription des clubs de 31 à 50 € sauf pour la 1ère inscription des nouveaux clubs qui sera de 25€ la 1ère année et de 50€ par la suite.
- Résolution n°5 :** L'élection des membres des 2 organismes disciplinaires
- Résolution n°6 :** adoption du budget prévisionnel de la saison 2002/03.
- Résolution n°7 :** La démission du trésorier et l'élection de son remplaçant ainsi que le renouvellement partiel du comité directeur.
- Résolution n°8 :** Le débat d'orientation sur l'agrément Ministère des Sports
- Résolution n°9 :** Le débat d'orientation sur l'Euro 2003

Résolution n°1 : Approbation du rapport moral de la FFDF de la saison 2001/02,

Franck Leygues constate dans son rapport que :

- le fonctionnement actuel a atteint ses limites d'où cette demande d'agrément pour garder la tête en dehors de l'eau. Il s'agit pour lui d'une question de survie de la FFDF ;
- des événements liés au frisbee ont eu lieu en France en 2002 sans passer par la FFDF : championnats d'Europe de disc-dog ou intervention d'ulteamédia au Stade de France
- L'agrément permettra d'officialiser la reconnaissance et la priorité de la FFDF par rapport et à nos disciplines et aux autres disciplines...

Quelques remarques et précisions sont apportées sur ce rapport moral.

- Suite au forfait de Cergy pour les championnats du monde des clubs à Hawaï, dont il a été rappelé qu'il s'agissait essentiellement d'un manque de ressources financières, il est proposé que la FFDF soit plus impliquée dans la gestion des équipes et étudie une procédure de suivi de ces inscriptions afin de pouvoir informer dès que possible d'autres clubs français pour les remplacer en cas de forfait et de pouvoir prévenir les organisateurs des changements ou forfaits.
- Gérard Boucard (DUC) salut le travail accompli au cours de la saison écoulée par la FFDF. Concernant la demande d'agrément ministériel, il est favorable à une telle démarche mais pas à n'importe quel prix surtout au niveau de notre spécificité en matière d'auto arbitrage et d'auto responsabilité des joueurs sur et en dehors du terrain. Il ne va pas voter pour le rapport moral du fait du manque de solution trouvée par le CD pour éviter la création des commissions de discipline. Il considère que leur création traduirait un échec de notre charte de l'esprit. Il faut que les faits du match soient réglés en match et non en commission de discipline et que les joueurs et clubs appliquent sur et en dehors du terrain ce respect des règles et cet auto-arbitrage. Faire appel à une commission de discipline montre que cet auto arbitrage a échoué. Les joueurs et clubs doivent signer la charte de Fair-Play et s'ils ne la respectent pas par la suite doivent s'auto exclure... Il recommande de mettre en place un fonctionnement qui permette de ne pas avoir à faire appel à ces commissions.
- Grégory Verzeaux souligne l'importance primordiale de l'éducation et de la formation des jeunes avant tout. Cette commission de discipline ne doit intervenir que dans des cas extrêmes, il s'agit d'une bouée de secours. Il rappelle la création des directeurs de tournois qui devraient lors de compétitions pouvoir permettre de régler beaucoup des problèmes qui se posent actuellement ou pourraient se poser à l'avenir évitant ainsi le recours à la commission de discipline sauf cas extrême.
- Franck Leygues rappelle que ces commissions peuvent être amenées à prendre des positions sur des faits non liés aux matchs mais à des attitudes et faits extra matchs. La diversité des conflits est telle que

jusqu'à présent ils remontaient directement jusqu'au Comité Directeur qui pouvait être juge et partie sur ces problèmes. Il souligne également que ces commissions ne sont pas des commissions de conciliation / médiation, ceci étant du ressort du CNOS.

- Suite à ce débat, Gérard Boucard demande que soit ajouté à l'ordre du jour :
 - o Une résolution supplémentaire sur l'augmentation de la licence pour revenir à un budget équilibré dès cette année et dont le montant pourrait être déterminé après un débat pendant cette AG.
 - o Un débat sur le fonctionnement interne de la FFDF, comment créer des cadres et trouver les moyens de les motiver pour un bon fonctionnement de la FFDF.

Ce rapport moral est adopté à la majorité (33 voix pour, 5 abstentions et 0 votes contre) des 38 voix présentes ou représentées.

Résolution n°2 : Approbation du rapport d'activité de la FFDF de la saison 2001/02,

Le rapport d'activité, annexé au présent compte-rendu, est présenté par Raoul de Vaucelles.

Vincent Peltre (Sun) regrette que les règles relatives à la compétition outdoor aient changé entre les deux week-ends de compétition. Il regrette également l'obligation d'avoir 2 joueurs remplaçants pour chaque match. Il souligne que si le Sun avait eu connaissance de la nouvelle formule, il aurait « recruté » des joueurs supplémentaires pour ne pas être forfait et améliorer son classement final.

Jackie Retail (JackSun's et commission Ultimate) et Franck Leygues expliquent que ce changement de formule est devenu nécessaire aux yeux de la commission ultime et du comité directeur devant le mécontentement de nombreux clubs ne souhaitant pas continuer l'année prochaine avec une compétition identique. D'où l'obligation de réfléchir sur une refonte de la compétition. Ils reconnaissent que la décision a été prise en cours de compétition mais constatent que le nombre de clubs engagés en extérieur pour la saison en cours (29 clubs à ce jour) est beaucoup plus élevé que l'an dernier (20 clubs seulement) ce qui les conforte dans la nécessité de changer la formule pour satisfaire le plus grand nombre.

Gérard Boucard, impressionné par la liste des tâches réalisées par le salarié, Grégory Verzeaux, demande à ce qu'il soit soulagé de certaines tâches et que Grégory réfléchisse à une meilleure utilisation de son temps en déléguant certaines des tâches qu'il assume aujourd'hui tout en reconnaissant qu'il sera difficile de demander aux bénévoles de les effectuer à sa place.

Gérard Boucard félicite la FFDF pour la réforme de l'outdoor (passage à trois divisions) et remercie les clubs qui se sont déplacés pour la phase finale en avril dernier tout en sachant qu'ils étaient forfaits (par manque de joueurs principalement), démontrant ainsi chez ces clubs leur esprit fairplay ainsi que le respect des autres clubs.

Jackie Retail informe l'Assemblée de la volonté de Vincent Bazin de démissionner de la commission ultime à la fin de la saison 2002/03. Cela laisse quelques mois au comité directeur pour lui trouver un remplaçant.

Après ces quelques discussions et précisions apportées par l'Assemblée Générale, ce rapport est accepté à l'unanimité des 38 voix présentes ou représentées.

Résolution n°3 : Approbation du rapport financier de la FFDF de la saison 2001/02,

Jérôme Bastong, trésorier de la FFDF, lit et commente le budget de l'exercice qui est annexé à ce compte-rendu ainsi que le diagramme joint.

Damien Bossi souligne le manque de respect des pratiques comptables et la nécessité surtout depuis l'arrivée d'un salarié d'avoir des comptes en ligne avec les normes actuelles. Il informe l'Assemblée qu'il est disponible pour former rapidement quelqu'un pour la saisie des pièces comptables et de trésorerie afin qu'un cabinet externe puisse ensuite établir des comptes aux normes.

Jérôme Bastong rappelle à l'Assemblée que suite à l'AG de janvier 2002, une commission de suivi des comptes avait été instaurée et que malheureusement du fait d'un manque de disponibilité des personnes concernées, aucune avancée n'a pu être accompli dans l'intervalle, ne permettant pas de présenter aujourd'hui des comptes plus en normes avec les standards comptables.

Franck Leygues informe l'Assemblée que des contacts ont été pris avec un cabinet extérieur qui serait d'accord pour établir des comptes et bilans trimestriels une fois les informations comptables et de trésorerie saisies par nous-même. Un tel travail ainsi que la sous-traitance de la paie de notre salarié devrait coûter en 1ère approximation moins de 2.000 € (hors achat de logiciels adéquats).

Ce budget est adopté à la majorité (35 voix pour et 3 contre)

Résolution n°4 : L'augmentation de l'inscription des clubs de 31 à 50 € sauf pour la 1ère inscription des nouveaux clubs qui sera de 25€ la 1ère année et de 50€ par la suite.

Du fait de la faible marge de manœuvre financière dont la FFDF dispose et de l'ensemble des services qu'offre la FFDF aux clubs aujourd'hui, cette résolution est adoptée à la majorité (36 voix pour et 2 voix contre).

Résolution n°5 : L'élection des membres des 2 organismes disciplinaires

Malgré de nombreux appels et contacts pour trouver des membres à ces deux commissions, seuls 5 bénévoles se présentent pour intégrer ces organismes disciplinaires. L'Assemblée les en remercie et rappelle que pour un bon fonctionnement de ces commissions, il est nécessaire d'avoir 5 membres dans chacune des commissions plus idéalement 5 suppléants soit au total 20 membres contre 5 qui se présentent aujourd'hui : Gilles Gros, Yann Lepleu, Alexandre Patarin, hors comité directeur ainsi que Fred Chevet, Raoul de Vaucelles en tant que membres du comité directeur. Leur élection se fait à l'unanimité.

L'AG prend acte de leur arrivée au sein de la commission et leur demande de proposer lors de la prochaine AG, une fois le nombre de membres pressentis plus important, les nominations aux postes de président et secrétaires de ces 2 commissions.

Résolution n°6 : adoption du budget prévisionnel de la saison 2002/03.

L'étude du budget prévisionnel fait ressortir que son équilibre repose sur la réussite de l'Euro et l'imputation du travail de l'emploi jeune pour l'Euro. Damien Bossi souligne que comme l'Euro est organisé par la FFDF et non une structure spécifique, les comptes de l'Euro devront figurer dans les comptes de la FFDF au 31 août 2003. Si cet Euro n'est pas suffisamment profitable alors la FFDF présentera une nouvelle fois un compte déficitaire.

Gérard Boucard rebondit sur cette récurrence des pertes hors impact de l'Euro et demande alors que soit proposé une hausse de 8€ des licences (intégralement sur la saison à venir ou en deux fois sur les 2 années à venir).

Il sera donc proposé à l'Assemblée de se prononcer sur une hausse du prix de la licence dans la résolution « 6 bis » .

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité (30 voix pour et 8 abstentions).

Résolution n°6 bis : augmentation du prix de la licence pour la saison 2003/04.

Est instauré un débat sur la nécessité ou non d'augmenter le prix des licences dès la saison à venir (septembre 2003) afin d'éviter un nouveau déficit de la FFDF (hors impact potentiel de l'Euro). Il faut que la FFDF arrive à s'autofinancer et si des dépenses plus importantes (dont l'embauche d'un salarié) ont été faites récemment pour tenir compte du nombre accru de joueurs et de clubs, il semble logique que le prix de la licence augmente.

Une augmentation de 8 € pour toutes les licences permettrait à la FFDF de couvrir le déficit réalisé durant la saison 2001/02.

Une telle augmentation permettra à la FFDF :

- de poursuivre l'envoi des Info disques à domicile. Des recherches de partenaires n'ont rien donné à ce jour malgré le travail effectué par un stagiaire pendant quelques mois.
- De combler le déficit de 5 000 € de la saison passée,
- De maintenir le système des frais de péréquation reversés aux clubs,
- De sous-traiter la paie et la comptabilité de la FFDF auprès d'un cabinet comptable,
- De poursuivre notre rythme actuel de développement.

Sont mis au vote les propositions suivantes :

Augmentation du prix de toutes les licences de 8 euros : 16 voix

Augmentation de 4 euros 2 fois 2 ans : 9 voix

Abstentions : abstentions : 13 voix

Est adoptée à la majorité l'augmentation de 8 euros des licences dès la saison prochaine, les licences passant ainsi pour l'année prochaine :

de 10 à 18€ pour la licence loisir,

de 15 à 23 pour la licence cadre,

de 18 à 26 pour la licence jeune,

de 26 à 34 € pour la licence joueur,

de 38 à 46 € pour la licence joueur-cadre.

Résolution n°7 : La démission du trésorier et l'élection de son remplaçant ainsi que le renouvellement partiel du comité directeur.

Il est rappelé que certains membres du comité directeur n'ont pas été actifs au sein du comité directeur et qu'une plus grande participation de leur part est requise pour un bon fonctionnement de la FFDF.

Jérôme Bastong démissionne du poste de trésorier mais reste au sein du comité directeur. L'AG le remercie pour l'ensemble du travail qu'il a accompli à ce poste depuis 1996.

Gilles Gros a démissionné du comité directeur, il y a quelques mois, l'AG prend acte de cette démission et le remercie de son action au sein du CD pendant de nombreuses années.

Franck Benghanem renouvelle son engagement et souhaite entre autres travailler dans la commission scolaire et se dit disposer à travailler sur d'autres commissions.

Damien Bossi propose de rentrer au CD comme interlocuteur avec FDGA.

Guillaume Casanova propose de travailler sur les aspects sponsors et partenariat au sein du comité directeur.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Gilles Gros du comité directeur et de Jérôme Bastong du poste de trésorier et accepte à l'unanimité l'arrivée de Damien Bossi et Guillaume Casanova.

Du fait de l'absence de trésorier après la démission de Jérôme Bastong, la sous-traitance des états comptables sera faite à travers un cabinet spécialisé, Franck Benghanem et Damien Bossi se proposent de travailler en binôme, le premier pour le traitement et la saisie des opérations et Damien pour la formation de Franck aux logiciels et pratiques comptables de base. Une fois cette association confirmée lors du prochain comité directeur de mars, Franck prendrait alors le poste de trésorier et Damien pourrait éclairer le comité directeur sur les reportings comptables trimestriels que le cabinet comptable devrait éditer.

Résolution n°8 : Le débat d'orientation sur l'agrément Ministère des Sports

Cette demande d'agrément ayant été largement débattue au cours des résolutions 1 et 2, rien n'est ajouté à ce sujet.

Résolution n°9 : Le débat d'orientation sur l'Euro 2003

Un point succinct est présenté par Raoul de Vaucelles en tant que co-directeur de cet Euro 2003.

39 équipes ont répondu favorablement avec l'attente d'une quinzaine d'autres équipes possibles ou probables. Il est possible d'estimer autour de 50 équipes et 900 joueurs le nombre de participants.

Les bonnes relations avec les intervenants locaux (municipalité, hébergement, , média , partenaires...) ainsi que le travail accompli à ce jour par la trentaine de bénévoles permettent d'envisager avec une certaine sérénité un tel événement qui représente un budget total supérieur à 400.000 €.

Un point sur l'avancée de cet événement ainsi qu'un budget prévisionnel sont communiqués à l'Assemblée.

Questions diverses :

Rappelons qu'a été proposée en questions diverses l'augmentation du prix des licences (incorporé en résolution 6 bis).

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 18h00.

Le Président
Franck Leygues,

le secrétaire
Raoul de Vaucelles

les scrutateurs
Maxime Geoffroy Frédéric Chevet